Image not found or type unknown

Exposition de particulier

Par **Lili**, le **20/07/2009** à **22:15**

Bonjour,

J’ai 23 ans et je reviens d’un voyage en Inde. J’ai fait développer des photographies en grands formats pour proposer aux maisons de retraites de les exposer dans leurs locaux.

Quelles sont les formalités, tant au niveau du droits, des contrats et des assurances, que je dois présenter aux structures?

J’ai pensé dans un premier temps, assurer les photographies et les cadres contre le bris et le vol. Ensuite, je ne sais pas si je dois avoir un statut particulier ? Pouvez-vous me renseigner ?

Et finalement, je demande de contribution au fraismais je ne sais pas encore à hauteur de combien peut être évaluée une exposition d’une semaine dans les locaux d’une maison de retraite (je prends en charge l’accrochage et le décrochage).

MERCI pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés